



COMMUNE
LE VIGNON-EN-QUERCY

PROCES VERBAL

Séance du 09 septembre 2022

<u>Nombre de membres en En exercice</u> : 19	Le 09 septembre 2022, à 19H00. Le Conseil Municipal de la commune de Le Vignon-en-Quercy, dument convoqué le 05 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire.
<u>Présents</u> : 13	<u>Sont présents</u> : Marielle ALARY, Pierre FOUCHE, Catherine LOUBIERE, Christian DAURAT, Pierre LEYMAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Valérie MEVOLLON-TALLIS, Louis BONNEVAL, Jean-Pierre RUARD, Martine GARNIER
<u>Votants</u> : 15	
<u>Pour</u> :	<u>Excusés et représentés</u> : Pierre LABANT, Christiane BOYER, Magalie GERAUD, Théo BELAUBRE
<u>Contre</u> :	<u>Excusé</u> : Patrick FAURI
<u>Abstentions</u> :	<u>Absents</u> : Jean-Paul BOURDET, Cendrine CHANTEPIE, Nicole CASAGRANDE <u>Secrétaire de séance</u> : Pierre LEYMAT

Ordre du jour

- Décision modificative N° 1 – Budget commune
- Achat marquise de la gare à la SNCF
- Convention d'intervention du SDAIL pour l'aménagement du bourg des Quatre-Routes du Lot
- Vente du garage communal de Lasvaux

Questions diverses

- Rapport annuel et compte administratif 2021 du SYDED
- Point budgétaire

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19H10.
M. Pierre LEYMAT est désigné secrétaire de séance.
Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité

36-2022 Décision modificative N°01 – Budget commune – Emprunt espace pluridisciplinaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative afin de rembourser l'emprunt de l'espace pluridisciplinaire

Dépenses

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
16	1641	OPFNI	Capital d'emprunts	6 800.00	
21	21561	OPNI	Matériel roulant		6 800.00
66	6611		Intêret d'emprunts	1 000.00	
022	022		Dépenses imprévues		1 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au virement des crédits ci-dessus

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

37-2022 Achat de la marquise à la gare SNCF

Madame la maire explique qu'elle avait envoyé une demande auprès de la SNCF pour la cession de la marquise du bâtiment voyageurs à la gare des Quatre-Routes du Lot, cette demande faisant suite à l'achat de la gare. Cette marquise était vouée à la demolition par la SNCF. Elle avait été construite par la municipalité en 1927.

Nous avons reçu le 03 août 2022 un courrier de la SNCF avec un avis favorable. Elle nous propose de céder la marquise à la commune au montant symbolique de 1.00€.

Madame la maire propose :

- L'acquisition de la marquise du bâtiment voyageur à l'Euro symbolique à la SNCF
- Prendre en charge les frais de notaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve :

- L'acquisition de la marquise du bâtiment voyageur à l'Euro symbolique à la SNCF
- Prendre en charge les frais de notaires
- Autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à effectuer toutes les démarches et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

38-2022 Convention d'intervention du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot pour l'aménagement du bourg des Quatre-Routes du Lot

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'une convention a été rédigée par le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour assister la commune dans l'aménagement du Bourg des Quatre-Routes du Lot et également définir les obligations respectives.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame la Maire pour signer la convention du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (convention jointe en annexe).

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

VENTE GARAGE COMMUNAL DE LASVAUX

Mme la maire ouvre la discussion sur l'opportunité de la vente du garage communal de Lasvaux ; le vote sur la décision se fera ultérieurement.

Afin de regrouper tout le matériel et faciliter l'embauche des ouvriers communaux sur un même lieu, le garage de Lasvaux serait vendu et celui des Quatre-Routes agrandi.

L'ensemble de la population de Lasvaux a été informée de ce projet de cession.

De même assez unanime le prix maximum de 30 000.00€ est évoqué.

Une demande d'acquisition formulée par Mme GUNTENAAR et M. JONKER à la mairie pour un montant de 20 000.00€. Mme GUNTENAAR et M. JONKER seront invités à la prochaine réunion du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Anne LEYMAT annonce l'exposition des œuvres des artistes amateurs de la commune pour les 29, 30, 31 octobre et le 1^{er} novembre à la salle des fêtes des Quatre-Routes du Lot, les après-midis, de 15H00 à 18H00.

Anne LEYMAT indique le salon du livre se tiendra le 20 novembre à la salle des fêtes des Quatre-Routes du Lot en présence de Christian SIGNOL.

Pierre FOUCHÉ présente le rapport d'activité du SYDED du Lot. Ce rapport est consultable en mairie et notamment les informations dur le réseau de chaleur communal.

Présentation de l'état du budget de la commune arrêté à ce jour.

Martine GARNIER interroge sur les effectifs scolaires à la rentrée ; il lui est indiqué que :

- 14 enfants fréquentent l'école de Cazillac
- 113 enfants fréquentent l'école des Quatre-Routes
- 46 enfants fréquentent l'école de Saint-Michel de Bannières

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H38.